

**Avis relatif aux jeux de grattage de La Française des jeux dénommés  
« JUNGLE DES MYSTERES », « TOUS AVEC L'EQUIPE DE FRANCE  
OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE »  
et « BINGO »**

Le règlement général des jeux de grattage de La Française des jeux fait le 29 juin 2001 dont la dernière modification a eu lieu le 28 juillet 2021 s'applique à l'ensemble des émissions et règlements de jeux cités ci-dessous, ces derniers étant disponibles sur le site [www.fdj.fr](http://www.fdj.fr)

**Article 1 – Emission**

Le règlement particulier du jeu de grattage dénommé « JUNGLE DES MYSTERES » fait le 10 mai 2021 s'applique à l'émission n°01 du jeu « JUNGLE DES MYSTERES » ayant le code jeu 692, dont la diffusion sera effectuée en principe à compter du lundi 04 avril 2022.

**Article 2 – Forclusions d'émissions et résiliation de règlement**

L'émission n° 01, code jeu 693 des tickets du jeu « TOUS AVEC L'EQUIPE DE FRANCE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE » est clôturé le dimanche 03 avril 2022.

Le droit de revendication des lots au titre de cette émission pourra s'exercer jusqu'au 03 mai 2022 inclus.

Le règlement particulier du jeu « TOUS AVEC L'EQUIPE DE FRANCE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE » fait le 28 avril 2021 est résilié à compter du 04 mai 2022.

L'émission n° 01, code jeu 696 des tickets du jeu « BINGO » est clôturé le dimanche 03 avril 2022.

Le droit de revendication des lots au titre de cette émission pourra s'exercer jusqu'au 03 mai 2022 inclus.

Le règlement particulier du jeu « BINGO » fait le 21 avril 2020 et modifié le 10 septembre 2021 est résilié à compter du 04 mai 2022.

Fait le 24 février 2022

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des jeux

Elisabeth Monegier du Sorbier